

Aude Mirkovic : « Sur la PMA, l'autorité morale du CCNE est nulle »

Article rédigé par Aude Mirkovic, le 29 juin 2017

Le Comité consultatif national d'éthique vient de rendre un avis favorable à l'ouverture de la PMA aux femmes célibataires et lesbiennes, c'est-à-dire à l'organisation de la conception d'enfants privés de père.

Le CCNE n'a heureusement pas de pouvoir juridique et on peut espérer que le Parlement prendra en compte l'intérêt des enfants.

Il y a quelques années, le CCNE s'était prononcé contre cette ouverture de la PMA à toutes femmes, ne la jugeant pas éthique. Cette incohérence, qui ruine l'autorité morale du CCNE, doit inciter tous ceux qui sont attachés aux droits de l'enfant à demeurer vigilants.

Le comité national d'éthique a rendu aujourd'hui un avis favorable à l'ouverture de la PMA pour les couples de femmes et aux femmes célibataires. Concrètement, qu'est-ce que cela implique ?

Concrètement, cela implique d'organiser la conception d'enfants privés de père. La lignée et la filiation paternelles de ces enfants seront évincées et effacées de manière à satisfaire le désir d'enfants d'une femme seule ou d'une femme en couple avec une femme.

L'ouverture de la PMA était une promesse de campagne de François Hollande. Elle était restée lettre morte après les Manif pour tous. Emmanuel Macron a déclaré qu'il attendrait l'avis du CCNE avant de prendre une décision. À votre avis, quel est le pouvoir du CCNE sur ces questions-là ?

Heureusement pour les enfants, dans le cas présent, le Comité consultatif national d'éthique a un rôle consultatif. Il rend des avis et comme leur nom l'indique, ces avis n'ont aucune force juridique. Ils n'ont pas d'autre autorité que leur valeur morale. En l'occurrence, cette valeur est nulle.

Le CCNE n'a pas de pouvoir juridique. Son autorité éthique et morale est largement mise en cause par cet avis. En effet, le Comité arrive à dire des choses complètement contraires à ce qu'il a dit il y a quelques années. Il se prononce aujourd'hui pour la PMA pour les couples de femmes, c'est-à-dire pour la conception d'enfants sans père, alors qu'il se prononçait contre il y a quelques années. Nous avons un peu de mal à comprendre comment une pratique qui n'était pas éthique il y a quelques années l'est devenue tout à coup. L'autorité morale du CCNE est aujourd'hui presque réduite à néant.

Ce ne sont heureusement que des avis. Le législateur reste totalement libre par rapport à ces avis. J'espère que le législateur, le Parlement, tiendra compte du respect des droits de l'enfant et ne permettra pas que la loi organise la conception d'enfants ainsi privés de père.

Il y a quelques années, il avait rendu un avis contraire. Il disait alors non à la PMA, maintenant il dit oui. Il dit aujourd'hui non à la GPA. Est-ce qu'on peut donc craindre qu'il change d'avis sur ce sujet aussi dans les années à venir ?

Tout à fait. Ce que dit le CCNE aujourd'hui n'est plus valable demain. Une éthique qui change au cours de l'année n'a pas de valeur. On ne peut pas s'appuyer là-dessus. En effet, le CCNE semble se prononcer contre la conservation des ovocytes et contre la GPA. Tant mieux pour les enfants, mais cela ne garantit pas du tout le respect du droit des enfants à long terme.

Concrètement, est-ce que ce genre de décisions va appeler à des mobilisations dans la rue ?

Ce n'est aujourd'hui qu'un avis du Comité d'éthique. Très franchement, il n'y a pas de quoi aller manifester pour un avis du Comité d'éthique. Cet avis n'engage que lui. C'est un avis irresponsable, un avis qui

méconnaît le droit des enfants. Mais, ce n'est qu'un avis.

En revanche, si cet avis sert de point de départ pour un processus législatif en vue de légaliser la PMA, alors oui, j'en suis sûre, nous allons retourner dans la rue.

Nous l'avions déjà dit à l'époque du mariage. Le mariage est un prétexte. Ce qui est visé, c'est la fabrication d'enfants sans père, et plus tard la fabrication d'enfants sans mère avec la GPA.

Maintenant, nous y sommes ! Les enfants sont directement impliqués, ils sont directement concernés.

Je pense qu'il reste dans ce pays beaucoup de gens qui sont attachés au respect des droits de l'enfant. Il n'y a pas besoin d'avoir un doctorat sur le sujet pour comprendre qu'il y a déjà assez d'enfants privés de père par les malheurs de la vie. La loi n'a pas besoin d'en rajouter en organisant la conception d'enfants privés délibérément de père.

J'espère que le législateur prendra ses responsabilités vis-à-vis des enfants et qu'il n'y aura pas de projet de loi en vue de la légalisation de la PMA sans père. Si ça devait arriver, nous retournerions bien sûr dans la rue.

Source : Boulevard Voltaire